

Secrétariat général du gouvernement

Païta, le 28 JAN. 2022

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

37, lotissement KSI – Paita
BP M2 – 98 849 Nouméa
Tél : (687) 24 37 45
Mel : davar.sivap@gouv.nc

2021-DAVAR-SIVAP- 5518

Affaire suivie par : Section protection des végétaux
davar.sivap-pv@gouv.nc

Note aux importateurs
Note aux déclarants en douane

Objet : Levée des restrictions concernant l'importation de graines à germer originaire d'Egypte.

Mesdames et Messieurs les importateurs,
Mesdames et Messieurs les transitaires,

Je vous informe que la suspension d'importation de graines à germer originaires d'Egypte édictée par la note n° CS11-3320-1229 du 08-08-2011 est levée.

Je reste à votre disposition pour toute information et je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

L'adjointe au chef du service
d'inspection vétérinaire, alimentaire
et phytosanitaire



Dr vét. Coralie LUSSIEZ